



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1997/L.10
15 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour
FNUAP

PROJET DE DÉCISION

97/xx. Stratégie du FNUAP en matière d'information
et de communication

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication (DP/FPA/1997/8) et des observations du Conseil d'administration à cet égard;
2. Approuve l'objectif global de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication, qui est de promouvoir les principes, buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de transformer ces principes, buts et objectifs en réalité pratique aux niveaux national, régional et international;
3. Approuve également les objectifs spécifiques et les stratégies correspondantes en matière d'activités d'information et de communication du Fonds des Nations Unies pour la population tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 4 et 22 du rapport;
4. Souligne qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;
5. Souligne également que le suivi et l'évaluation font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions, en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur le plan méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;
6. Prie le Directeur exécutif de rendre compte par oral chaque année, à la session annuelle, des progrès réalisés dans l'application de la présente décision et sur les efforts de coordination entrepris dans ce domaine au sein du système des Nations Unies;

7. Prie également le Directeur exécutif d'examiner la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication dans quatre ans et de faire rapport sur la question au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001.

Le __ mai 1997
